

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 002-2024</b></p> <p><b>Du : 04 avril 2024</b></p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 pouvoir : 1 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 29 mars 2024</p>
--	---

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, ayant donnée pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

**Vu**, la délibération N°010-2020 du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

**001-2024 du 1<sup>er</sup> février 2024 Convention adhésion 2024 IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise).**

Il a été décidé de signer une convention d'adhésion avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise, pour une durée d'un an, pour accompagner la commune dans les domaines des brevets d'animateurs, la formation continue dans le domaine du social et de l'animation, l'action éducative, la petite enfance, l'enfance, la vie sociale, l'insertion et l'emploi, l'information et le conseil. La cotisation annuelle est de 50,00 €

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte**, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 05 avril 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

